



LE PRADET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
26-DEC-DGS-071

Accusé de réception en préfecture
 083-218300986-20260507-26-DEC-DGS-071-AR
 Date de télétransmission : 11/05/2026
 Date de réception préfecture : 11/05/2026

Publié le 12/05/2026

DECISION DU MAIRE
PORTANT SUR LA FIXATION DES TARIFS DE LA FÊTE DE LA SAINT PIERRE

Le Maire de la Commune du Pradet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°26-DCM-DGS-017 du 27 mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la décision de la municipalité d'organiser dans le cadre des festivités estivales l'évènement dit « Fête de la Saint Pierre »,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer à compter du mercredi 24 juin 2026, le tarif de l'occupation du domaine public à destination de tous les exposants désireux de participer à :

- 90,00 € pour les débits de boissons ;
- 60,00 € pour le stand restauration salée et écailler ;
- 50,00 € pour le stand restauration sucrée ;
- 70,00 € pour le stand vigneron.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet du Var et publiée sur le site Internet de la ville.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

Le Maire,
Hervé STASSINOS

Signé électroniquement
 Herve STASSINOS



Le 7 mai 2026